

AIDES EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS EN SANTÉ

SITES RECONNUS PAR L'ARS

COMMUNE - OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX € HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) MOLIERES Création d'un centre de santé. MCSP/00003131	1 207 846 €	600 000 €	600 000 x 25 % = <u>150 000 €</u>
2) MONTPEZAT-DE QUERCY Création d'une maison médicale reconnue Équipe de soins primaires MCSP/00003585	632 503 €	593 000 €	593 000 x 25 % = <u>148 250 €</u>

SITE NON LABELLISE PAR L'ARS

COMMUNE - OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX € HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
3) ST ANTONIN NOBLE VAL Réaménagement d'un local en cabinet médical MCSP/ACO04393	21 722 €	21 722 €	21 722 x 18 % = <u>3 909 €</u>

TOTAL : 302 159 €

Le Président

Michel WEILL